

Dans le Valenciennois l'Économie fait preuve

# d'Initiatives

Magazine d'Informations Economiques de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Valenciennois

N°88 Juin - Juillet - Août 2009



Dossier

## Sars et Rosières

Un parc d'activités dans  
l'empreinte du paysage



### Pierre de Saintignon

La vocation économique  
du Valenciennois



POWEO  
à Pont-sur-Sambre  
Premiers mégawattheures



# Sars et Rosières



*Un parc d'activités  
dans l'empreinte  
du paysage*

*Le développement des activités économiques et la préservation du paysage naturel, des biotopes associés ne sont pas incompatibles. Pour preuve le Parc de Sars et Rosières développé par la Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe avec la CCI du Valenciennois : il accueille plus de 40 entreprises pour 600 emplois dans un environnement exceptionnel. L'atout nature a séduit : il facilite sa commercialisation. Découverte d'un parc dont une extension de 30 hectares vient d'être inaugurée.*

## » Intégration dans le paysage

### Saules têtards et jonc fleuri



Situé dans le périmètre du Parc Naturel, dans ce paysage rural typique de la vallée de la Scarpe, le parc d'activités est un exemple d'intégration dans l'environnement.

"Sars et Rosières est un fleuron pour nous en matière de démarche de développement durable, explique **Pierre Guidez**, directeur de l'aménagement du territoire à la CCI du Valenciennois ; nous avons adapté notre projet, nos plans au paysage alors que traditionnellement, c'était plutôt l'inverse. Cette nouvelle approche a pour objectif de créer le parc en conservant l'empreinte naturelle du paysage. L'équipe du Parc Naturel nous a beaucoup aidés dans cette démarche. Cela paraît aujourd'hui du simple bon sens mais c'est en réalité une petite révolution qui se traduit dans le maillage des parcelles, dans leur aménagement et dans l'usage du parc et les pratiques quotidiennes des entreprises". Exemple de ce nouvel esprit qui pousse au respect des micro-systèmes écologiques :

le respect et la mise en valeur d'un alignement de saules têtards au cœur du site. La ligne d'arbres sert aujourd'hui de limite de parcelles. Sa présence est un des éléments du caractère agréable du site. Les plantations autochtones ont été respectées et des essences locales ont été utilisées pour la création des haies. Elles sont aussi préconisées aux entreprises.

Une démarche similaire a conduit l'aménagement du réseau des "fossés et courants" qui quadrillent le site. "Au départ, se souvient Pierre Guidez, nous voulions dévier le courant de l'Hôpital, lui faire longer le corridor autoroutier. En fait, nos programmes de travaux ont été plus fins, nous avons respecté le fond de vallée : nous avons recalibré les écoulements, créé des bassins d'expansion de crues où l'humidité permanente préservée permet de créer un milieu favorable à des plantes locales originales. Ainsi nous avons élargi l'habitat naturel, une zone basse toujours sous l'eau, d'une plante rare, le "butomus umbellatus", le jonc fleuri!".

Ce souci des écosystèmes est une attitude nouvelle : elle

s'apparente à la démarche visant au respect des traces archéologiques.

"C'est vrai que ces préoccupations sont pénalisantes du point de vue traditionnel de l'aménageur mais le résultat démontre leur intérêt. Ce qui a été créé, c'est un outil pour l'accueil des entreprises mais c'est aussi un nouveau hameau, avec une intégration exceptionnelle dans le paysage rural. Le parc a un profil totalement différent : c'est un argument de poids pour séduire des entreprises. L'aménagement paysager est un élément décisif dans le choix des investisseurs. Le succès du parc le confirme".



### Depuis 1997

Le site du parc de Sars et Rosières a été identifié dès 1992 pour accueillir un pôle de développement économique entre Lille et Valenciennes. Après la phase d'études, le parc a été créé sous forme de ZAC en 1997 sur 30 hectares qui ont été aménagés progressivement. Cette première tranche est occupée dans sa totalité.

L'extension en cours double la superficie du Parc : elle est destinée à accueillir des PME et PMI non polluantes.

Les travaux de viabilisation ont débuté en septembre 2006 avec 10 hectares sur la commune de Brillon. La deuxième phase de 20 hectares sur Sars et Rosières et Rosult, sera livrée en 2010. L'investissement pour la seconde tranche représente 4,5 millions d'euros.